

**PREAVIS MUNICIPAL No 03/2017**

Concernant une demande de crédit de CHF 511'920 TTC destinée à la réfection et à la déviation du collecteur des eaux usées sous la décharge de Bournessaint.

Délégué municipal: Dominique Gafner

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but d'accorder à la Municipalité un crédit destiné à financer la réfection et la déviation du collecteur des eaux usées défectueux (par écrasement) sous la décharge de Bournessaint.

2. Exposé des motifs:

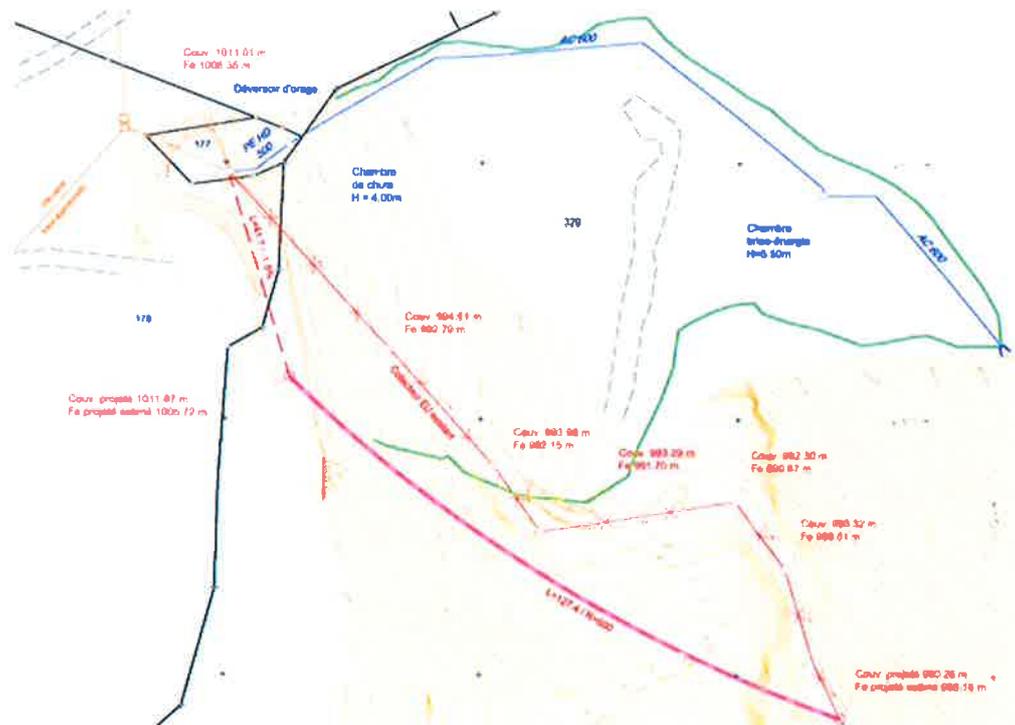
D'importants dégâts ont été occasionnés sur cette conduite d'évacuation de nos eaux usées suite à des mouvements de terrain, ainsi que les travaux de remise en état de la décharge de Bournessaint et la canalisation peu enterrée sont probablement les causes de cet affaissement de la canalisation provoquant ainsi un risque avéré de pollution (ruptures/fuites). Plusieurs investigations vidéos ont été effectuées à l'intérieur du collecteur des eaux usées récoltant les eaux de la partie Est de la commune, dont son tracé passe, à l'heure actuelle, sous l'ancienne décharge de Bournessaint. Les vidéos démontrent clairement un écrasement de plus de 50% de ladite conduite. Cette avarie se situe au niveau du pied de l'ancienne falaise, aujourd'hui recouverte par la décharge. (Ci-joint une photo intérieure de la conduite concernée).



3. Projet

Ce projet consiste à sécuriser l'évacuation des eaux usées de la commune et d'en garantir ainsi, une parfaite étanchéité nous protégeant de tout risque de pollution. Le tracé actuel de la conduite sera modifié afin d'assurer une protection optimale contre tout risque de récurrence d'écrasement ou de rupture par un autre glissement de terrain.

Le nouveau tracé passera plus au sud. Au début le tronçon sera en fonte de diamètre 250mm et mis en fouille par des moyens classiques sur environ 40 mètres, malgré la profondeur de fouille importante. La pose du 2^{ème} tronçon (en rose sur le plan ci-dessous), d'une longueur d'environ 125 mètres et enfoui beaucoup plus profondément se fera au moyen d'un forage dirigé. Une conduite en PE renforcé de diamètre 250mm, sera installée sur ce tronçon. Le forage partira du chemin d'accès à la décharge en direction de la vallée, pour rejoindre le collecteur sur un chemin forestier d'accès assez facile, (voir plan ci-dessous).



4. Financement

Le coût des travaux a été établi selon 4 soumissions, rentrées au Bureau d'études O. Peitrequin S.A. et pour les raccordements. Les offres de l'entreprise Zmoss S.A. pour le génie civil et l'offre de l'entreprise Claude Ravenel S.A. pour l'appareillage ont été retenues :

Remplacement conduite

Génie civil	CHF	320'000
Appareillage	CHF	51'000
Honoraires pour les travaux d'études préliminaires	CHF	13'000
Honoraires ingénieurs et direction des travaux	CHF	45'000
Divers et imprévus 12 %	CHF	45'000
Total HT	CHF	474'000
TVA 8%	CHF	37'920
Total (TTC)	CHF	511'920

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

Vu le préavis 03/ 2017 de la Municipalité

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de la réfection et à la déviation du collecteur des eaux usées défectueux (par écrasement) sous la décharge de Bournessaint. Cet objet fait partie du plan des dépenses d'investissements de la législature 2016 – 2021.

- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 511'920 TTC
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement en 30 ans, via le compte de réserve affectée 9280.35

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 13 février 2017

Au nom de la municipalité

Le syndic



Pierre Graber



La secrétaire



Laurence Gilardi